



## EURO LASERMASTER FRANCE LE PRADET 2017

Le Pradet du 8 au 10 Septembre 2017

### AVIS DE COURSE

L'**Euro LaserMaster France Le Pradet** se tiendra du **8 au 10 Septembre 2017** dans les eaux de la Baie de la Garonne au **Pradet** ( France ),organisé par le **Club Nautique du Pradet** et la Fédération Française de Voile, en association avec la classe Laser France, et avec la Région européenne de l'Association internationale de classe Laser (EURILCA). Ce championnat fait partie des 2017 EURO MASTERS SERIES (EMS) coordonné par la Région européenne de l'Association internationale de classe Laser (EURILCA).

#### 1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* dans le cadre des EURO MASTERS SERIES 2017 de l'EURILCA,
- 1.2 Les prescriptions nationales françaises s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3 Les règlements fédéraux français.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte anglais prévaudra

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

tous les bateaux des séries Laser 4.7, Laser Radial et Laser Standard en solitaire. La régata est strictement réservée aux concurrents nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site <http://www.cnpradet.com> en complétant le formulaire joint au plus tard le 04/09/2017

3.3 Les inscriptions hors-délai seront acceptées contre un droit d'inscription majoré.

3.4 Les concurrents possédant une licence de la Fédération Française de Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

3.5 Les concurrents étrangers doivent présenter au moment de leur inscription : - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

#### 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits d'inscription sont de 80€ pour toute inscription avant le 4 Septembre 2017. Passé cette date, ils seront majorés de 20€ soit 100€.

4.2 Le repas du samedi avec animation est inclus dans l'inscription. Les accompagnants pourront s'y inscrire moyennant une participation de 25€.

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Vendredi 8 Septembre de 9h00 à 12h00

5.2 Courses : 6 courses sont programmées.

DATE	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	
Vendredi 8 Septembre	14H30	2 courses à suivre – 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 14h30
Samedi 9 Septembre	11H00	2 courses à suivre – 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 11h00
Dimanche 10 Septembre	11H00	2 courses à suivre – 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 11h00, Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00, Remise des prix dès que possible.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront remises aux concurrents à la confirmation des inscriptions et consultable sur le site internet <http://www.cnpradet.com>

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Trapèze.

7.2 L'emplacement de la zone de course en baie de la Garonne est décrit en annexe

#### 8. CLASSEMENT

1 course au minimum devra être validée pour valider la compétition

#### 9. PRIX

Les prix seront distribués selon les catégories de Master suivantes :

##### > Laser Standard

- "Apprenti master" (de 35 à 44 ans),
- "Master" (de 45 à 54 ans),,
- "Grand master" (de 55 à 64 ans ),
- "Grand grand master" (65 ans à 74 ans),

##### > Laser Radial

- "Apprenti master homme" (de 35 à 44 ans),
- "Apprenti master femme" (de 35 à 44 ans),
- "Master homme" (de 45 à 54 ans),
- "Master femme" (de 45 à 54 ans),
- "Grand master homme" (de 55 à 64 ans ),
- "Grand master femme" (de 55 à 64 ans ),
- "Grand grand master homme" (65 ans à 74 ans )
- "Grand grand master femme" (65 ans à 74 ans)
- " master Légende" ( 75 ans et plus)

##### > Laser 4.7

Classement général femme

## 10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

11.1 Hébergement :

Voir sur le Site du Club <http://www.cnpradet.com>

11.2 Adresse et téléphone du Club : Club Nautique du Pradet, 640 Boulevard commandant l'herminier 83220 La Pradet

Tel : 04 94 75 19 03

Inscriptions en ligne <http://www.cnpradet.com>

Site web de la régata <http://www.cnpradet.com>

Informations en Allemand ou en anglais, contacter [cnpng.nicolefontana@free.fr](mailto:cnpng.nicolefontana@free.fr)

Bateaux du Club disponibles à la location : se renseigner auprès du Club

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016

Applying to foreign competitors

### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### RRS 70. 5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

## RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

## APPENDIX R

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

### ANNEXE ZONE DE COURSE

